

DFF

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Administration numérique suisse: Ouverture de la consultation relative aux bases juridiques

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative aux bases juridiques nécessaires au développement de l'«Administration numérique suisse» (ANS) au second semestre 2022. Le projet «Administration numérique suisse» vise à optimiser le pilotage et la coordination au niveau fédéral dans le domaine de la cyber-administration. Pour ce faire, il faut créer les bases juridiques en la matière.

Date cible: 31.12.2022

Obligation des infrastructures critiques de signaler les cyberattaques: Résultats de la consultation et suite des travaux

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation concernant l'obligation des infrastructures critiques de signaler les cyberattaques à une centrale d'enregistrement et décidera de la suite des travaux. Les grandes lignes de cette obligation seront définies dans une loi (il est prévu que la loi fédérale sur la sécurité de l'information soit modifiée). Les dispositions concrètes que les entreprises concernées devront respecter seront fixées dans des actes législatifs sectoriels.

Date cible: 31.12.2022

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (pour les années après 2023): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années après 2023. Cette stratégie doit définir des mesures visant à protéger le pays contre les pannes, les dysfonctionnements et les abus que subiraient les technologies de l'information et de la communication. L'omniprésence de la cybercriminalité, la multiplication des activités d'espionnage au moyen de cyberattaques, la hausse des cybersabotages sur des infrastructures critiques, la généralisation du vol ou de la manipulation de données à des fins de désinformation ou de propagande et l'augmentation de formes de conflit hybrides où les cyberattaques servent à déstabiliser des pays et des sociétés témoignent de la diversité de ce type de menaces et de la rapidité à laquelle elles se développent. La nouvelle SNPC a notamment pour but d'améliorer la prévention, la détection précoce, la réaction et la résilience dans tous les domaines concernés par les cyberrisques.

Date cible: 31.12.2022

Évaluation des structures de la Confédération en matière de cyberrisques: Prise d'acte

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de l'évaluation concernant les améliorations des cyberstructures et décidera de la suite des travaux. Cette évaluation consiste à vérifier la structure et la responsabilité de l'organisation générale de la Confédération dans le domaine des cyberrisques ainsi que l'efficacité de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018-2022.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années 2018 à 2022:
adoption du rapport 2022 sur l'avancement des travaux

Application de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022 et du plan de mise en œuvre.

La Délégation Cyber du Conseil fédéral a adopté le rapport 2022 sur l'avancement des travaux relatifs à la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC).

Date cible: 31.12.2022

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modification de la loi sur les finances de la Confédération (gestion de la dette résultant de la crise du coronavirus): Adoption du message

Les dépenses extraordinaires élevées destinées à faire face à la pandémie de coronavirus en 2020 et en 2021 entraîneront un découvert important sur le compte d'amortissement du frein à l'endettement. En vertu de la loi sur les finances de la Confédération (LFC), ce découvert doit être réduit afin que la Confédération ne contracte pas de nouvelles dettes à long terme. Cependant, comme ce montant est très élevé – il se situe entre 20 et 30 milliards de francs –, ni l'instrument prévu par la loi pour la réduction de la dette (marge de manœuvre budgétaire) ni la période prévue (6 ans, avec possibilité de prolongation) ne sont suffisants, d'où la nécessité de modifier la LFC. Le Conseil fédéral adoptera le message en la matière au premier semestre 2022.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Accroître l'acceptation de l'argent liquide» (en exécution du po. Birrer Heimo 18.4399): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation du NMG 2021): Mise en œuvre des résultats

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral mettra en œuvre les résultats des délibérations parlementaires relatives au rapport sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation du NMG 2021). On ne sait pas encore si cela nécessitera la présentation d'un message au Parlement, la modification d'une ordonnance ou simplement la restructuration de la méthode d'établissement des rapports financiers.

Date cible: 31.12.2022

Rapport analysant les conséquences à long terme de l'évolution démographique sur les relations intergénérationnelles et les différents domaines politiques et présentant les champs d'action correspondants: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 un rapport qui analyse les conséquences à long terme de l'évolution démographique sur les relations intergénérationnelles et les différents domaines politiques et qui présente les champs d'action correspondants. Le rapport est une synthèse des rapports sur les perspectives à long terme des finances publiques, du rapport en exécution du postulat 17.3884 déposée par Kathrin Bertschy et éventuellement du rapport en exécution du postulat 20.4257 déposé par Benedikt Würth. Il sera ponctuellement complété d'appréciations sur d'autres domaines politiques.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Objectifs de développement durable pour la BNS» (en exécution du po. CER-N 20.3012):

Approbation

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Processus de soutien dans le domaine des finances de l'administration fédérale: réalisation des objectifs du programme SUPERB au 31.12.2022

Mise en œuvre du volet de SUPERB consacré aux finances (finances, analyses, données de base) conformément à la planification (changement de technologie à venir).

Les projets relatifs aux finances, aux analyses et aux données de base sont exécutés conformément aux mandats de mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2022

Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons: discussions avec la CdC sur la reprise du projet

Examen de l'opportunité de la reprise du projet de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons («Répartition des tâches II»).

En vertu de l'ACF du 19 mars 2021, le DFF est chargé de mener, au second semestre 2022, des discussions avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) sur l'éventuelle reprise du projet «Répartition des tâches II».

Date cible: 31.12.2022

Simplification et optimisation de la gestion des finances fédérales: adoption par le Conseil fédéral du budget 2023 avec PITF 2024-2026

Lors de la session de printemps 2021, le Parlement a adopté la loi sur les finances (LFC) révisée au sens de la motion Hegglin (19.071). La LFC révisée et la modification correspondante de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC) devraient prendre effet le 1er janvier 2022. Elles seront appliquées pour la première fois dans le cadre du budget 2023.

La révision de la LFC nécessite notamment de modifier la façon dont les rapports sur l'état des finances sont établis. Ainsi, les résultats seront présentés sur la base du compte de résultats, par analogie avec la pratique du secteur privé et des cantons. Le solde de financement et la vérification du respect des exigences du frein à l'endettement seront présentés ultérieurement. Le Conseil fédéral adoptera le budget 2023 à l'intention du Parlement en août 2022.

Date cible: 31.08.2022

CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

PROJETS

Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI): quatrième et dernière étape de la mise en œuvre du règlement (CE) 883/2004 (coordination des systèmes de sécurité sociale): Fin de la phase de réalisation

Quatrième et dernier volet concernant la mise en œuvre du règlement européen 883/2004 (pension); l'envergure du projet est importante et couvre l'interfaçage avec le système EESSI (système utilisé par l'ensemble des pays de l'UE) et le système d'information de la CdC. L'interfaçage doit supporter un nombre important de flux de données de différents types ainsi qu'implémenter une logique métier à la complexité élevée.

La phase de réalisation sera terminée en 2023.

Date cible: 31.01.2022

Programme de rehosting, poursuite de la rationalisation et de la migration des applications métier vers un nouvel host: Clôture du programme

La CdC a lancé, en 2016, le programme de Rehosting qui a pour but de transférer, d'ici à 2021, le système de serveur central hébergé par l'OFIT vers une architecture ISO-fonctionnelle, moderne et pérenne fonctionnant sur des serveurs Linux.

Ce programme est composé de six projets, dont la majorité seront terminés à fin 2021.

Date cible: 31.12.2022

Développement de l'AI, adaptation des processus et de l'infrastructure informatique aux nouvelles exigences (prévention de l'invalidité, renforcement des mesures de réadaptation et linéarisation des rentes): Clôture du projet

-

Seuls quelques coûts de main d'œuvre interne (0,1 million) sont budgétisés en 2022 jusqu'à la clôture du projet.

Date cible: 31.12.2022

MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

PROJETS

Une pièce de monnaie en platine, produit innovant en 2022: Production et lancement de la vente

Pour la première fois, une pièce de monnaie en platine sera produite et distribuée en édition limitée.
Production et lancement de la vente de la première pièce de monnaie suisse en platine.

Date cible: 31.12.2022

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Accord sur les services financiers avec le Royaume-Uni: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 un accord avec le Royaume-Uni visant à faciliter l'accès transfrontalier au marché pour un large éventail de services financiers.

Date cible: 31.12.2022

Révision de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), de l'ordonnance sur les liquidités (OLiQ) et de l'ordonnance sur les banques (OB): Approbation (OFR, OB) et mise en œuvre (OLiQ)

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre une révision de l'OLiQ visant à renforcer la résistance des banques d'importance systémique. Au second semestre toujours, il approuvera une révision de l'OFR visant à mettre en œuvre des normes du Comité de Bâle, ainsi qu'une révision de l'OB améliorant les dispositions sur l'insolvabilité et la garantie des dépôts bancaires dans le sens de la révision de la loi sur les banques.

Date cible: 31.12.2022

Révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale: Approbation des grandes lignes d'un projet destiné à la consultation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 les grandes lignes d'un projet de révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale destiné à la consultation. Le but est d'améliorer la transparence et l'assistance administrative fiscale et de garantir le respect des normes internationales et l'intégrité de la place financière et du système fiscal suisses. La révision tiendra compte des recommandations émises par le Forum mondial en avril 2020.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR): Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2022 une consultation sur une modification de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR). En effet, des adaptations sont nécessaires suite à certaines modifications du droit suisse et des normes internationales, comme l'extension des normes d'EAR aux avoirs virtuels.

Date cible: 31.12.2022

Évaluation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers: Prise d'acte des résultats de l'évaluation et suite des travaux

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de l'évaluation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) au premier semestre 2022. Si, sur la base des expériences réalisées, de l'évolution technologique ou des développements internationaux intervenus depuis l'entrée en vigueur de la LIMF, il apparaît nécessaire d'adapter le cadre réglementaire, le Conseil fédéral chargera le DFF d'élaborer un projet qui sera mis en consultation.

Date cible: 30.06.2022

Amélioration des conditions-cadres de la finance numérique: Approbation des premières mesures et suite des travaux

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral approuvera, sur la base de l'état des lieux dressé en 2021, les premières mesures visant à améliorer la qualité de la place financière numérique et fixera la suite des travaux. L'objectif est de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de la place financière par une utilisation simple et juridiquement sûre des technologies numériques et par une coopération harmonieuse entre les prestataires de services financiers, les fournisseurs de technologies et les autres acteurs.

Date cible: 31.12.2022

Rôle de premier plan dans la finance durable: Suite des travaux

Le rôle de la Suisse comme place financière durable de premier plan doit être consolidé. Pour ce faire, la Suisse exercera son influence sur les travaux internationaux en la matière. Fort des informations relatives à l'évolution de la situation, le Conseil fédéral fixera la suite des travaux au second semestre 2022, notamment en définissant les mesures destinées à renforcer la position de la Suisse comme place financière durable.

Date cible: 31.12.2022

Promotion de l'échange de données dans le domaine des marchés financiers (open finance): Prise d'acte des développements et décision concernant la suite des travaux

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte de l'état d'avancement de l'open finance et définira, si nécessaire, des mesures destinées à la promouvoir. L'open finance, à savoir l'échange de données financières via des interfaces standardisées et sécurisées, permettra le développement de nouveaux services, plus simples, tout en donnant aux consommateurs un plus grand contrôle sur leurs données. Cette évolution contribuera à renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité de la place financière.

Date cible: 31.12.2022

Révision de la loi sur le blanchiment d'argent et adaptation d'ordonnances: Mise en vigueur

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera les modifications d'ordonnances rendues nécessaires par la révision de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et les fera entrer en vigueur en même temps que la loi. Les changements apportés (lors de la révision du 19 mars 2021 de la LBA) au dispositif de la Suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme seront ainsi concrétisés au niveau des ordonnances.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Questions fiscales liées au télétravail: analyse et décision quant à la suite de la procédure

Résolution des questions fiscales liées à l'augmentation du travail à domicile dans les relations internationales.

Sur la base d'une analyse approfondie, le DFF a défini la marche à suivre et appliqué de premières mesures.

Date cible: 31.12.2022

FinTech vertes: promotion de conditions-cadres favorables aux FinTech vertes (mesures prises ou appliquées)

Positionner la Suisse en tant que référence mondiale en matière de FinTech vertes.

Le DFF a informé le Conseil fédéral de l'état d'avancement des travaux. Il a soit pris soit appliqué les mesures relevant de sa compétence à l'égard des FinTech vertes.

Date cible: 31.12.2022

Révision de la convention contre les doubles impositions (CDI) conclue entre la Suisse et les États-Unis: ouverture de négociations

Révision de la CDI avec les États-Unis.

Les négociations avec les États-Unis sont en cours.

Date cible: 31.12.2022

Volet financier du G20: participation en 2023

Sauvegarde des intérêts de la Suisse au moyen de la participation au volet financier du G20.

En 2022, la Suisse participe avec succès au volet financier du G20. Elle assure sa participation au volet financier du G20 en 2023, qui sera placé sous la direction de l'Inde.

Date cible: 31.12.2022

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Instauration d'une taxe au tonnage (loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer): Résultats de la consultation et suite des travaux

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation et décidera de la suite des travaux au premier semestre 2022. La taxe au tonnage est un instrument très répandu destiné à promouvoir la navigation maritime internationale. Son instauration créera des conditions de concurrence équitables dans le domaine du transport de marchandises et de personnes pour attirer des entreprises de navigation maritime extrêmement mobiles.

Date cible: 30.06.2022

Augmentation des déductions forfaitaires pour les primes d'assurance maladie (loi fédérale sur l'augmentation des déductions fiscales pour les primes de l'assurance obligatoire des soins et les primes d'assurance-accidents): Résultats de la consultation et suite des travaux

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation et décidera de la suite des travaux au second semestre 2022. La révision prévoit l'augmentation des déductions forfaitaires pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne afin d'atténuer la hausse des coûts des primes d'assurance-maladie.

Date cible: 31.12.2022

Initiative populaire «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces»: Adoption du message

Adoption du message

Date cible: 31.12.2022

Introduction de l'imposition individuelle: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative à l'imposition individuelle au second semestre 2022. Il s'agit d'abolir l'imposition commune des époux et d'instaurer une imposition indépendante de l'état civil.

Date cible: 31.12.2022

Imposition de l'économie numérique: Décision de principe

Le Conseil fédéral déterminera au premier semestre 2022 si la Suisse doit mettre en œuvre les nouvelles règles d'imposition de l'économie numérique issues du projet correspondant de l'OCDE et du G20, et, dans l'affirmative, comment elle doit procéder. Ce faisant, il s'agira, d'une part, de se conformer aux normes internationales et, d'autre part, de préserver durablement le substrat fiscal et la création de valeur en Suisse.

Date cible: 30.06.2022

Rapport en complément au rapport sur la répartition des richesses (en exécution du po. CER-N 15.3381): Approbation

Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Réduire la base de calcul pour les véhicules commerciaux émettant zéro gramme de CO2 par kilomètre lors de leur utilisation» (en exécution du po. CEATE-N 20.3957): Approbation

Approbation

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Numérisation à la Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, des droits de timbre (DAT): remplacement de l'application pour la perception et le remboursement de l'impôt anticipé (VOE 2.0)

Extension de l'offre de solutions numériques et intensification de la numérisation des processus internes de la DP DAT.

Clôture du projet VOE 2.0: les services VOE sont intégrés au portail électronique grâce à des interfaces avec l'environnement Core-IT.

Date cible: 30.06.2022

Assistance administrative et entraide judiciaire internationales: mise en œuvre du FATCA comme convenu avec l'autorité fiscale américaine IRS

Tâches liées à l'assistance administrative et à l'entraide judiciaire internationales.

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est mis en œuvre conformément à l'accord passé avec l'autorité fiscale américaine, à savoir l'Internal Revenue Service (IRS).

Date cible: 31.12.2022

Passage du principe de l'encaissement au principe des droits constatés dans l'impôt fédéral direct (IFD): le passage a été effectué

Demande émanant des milieux politiques (notamment la motion Hegglin 16.4018 «Confédération. Établir les comptes de sorte qu'ils rendent une image conforme à la réalité de la situation financière et des résultats»). Le passage d'un principe de comptabilité à l'autre a été effectué.

Date cible: 31.12.2022

Échange des données relatives à la péréquation financière: numérisation et automatisation de l'échange avec les cantons

Automatisation de l'échange de données entre les cantons et l'AFC dans le cadre de la péréquation financière (en exécution d'une recommandation du CDF).

L'échange de données entre les cantons et l'AFC est sécurisé, sans rupture de média et aussi automatisé que possible.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision totale de la loi sur les douanes: Adoption du message

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à la révision totale de la loi sur les douanes et adoptera le message en la matière au premier semestre 2022. Il établira ainsi le cadre légal nécessaire à la transformation numérique en cours de l'Administration fédérale des douanes (programme DaziT) tout en conférant au futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières la souplesse organisationnelle dont il aura besoin pour répondre encore plus rapidement et plus efficacement aux changements de situation.

Date cible: 30.06.2022

Modification de la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations: Adoption du message

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP III) et adoptera le message en la matière au second semestre 2022. L'infrastructure vieillissante destinée à la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds en Suisse devra être remplacée à la fin de 2024. La RPLP III permettra également de procéder à une mise à niveau technique pour rendre le système de perception interopérable. Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit d'engagement.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette électronique): Mise en vigueur

Le Conseil fédéral décidera au second semestre 2022 de l'entrée en vigueur de la version révisée de la loi sur la vignette autoroutière et de son ordonnance d'application. La vente de la vignette électronique pourra ainsi débuter dans le courant de l'année 2023.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac: Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac et adoptera le message en la matière. Le projet vise à créer la base légale nécessaire à l'imposition des cigarettes électroniques.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Projet «III) Refonte de la gestion du trafic des marchandises et de la perception des redevances»

(DaziT): exécution, en collaboration avec la TAXUD, des tests de conformité 2 pour le système de gestion du trafic des marchandises (Passar)

Le projet vise à simplifier, harmoniser et numériser intégralement les processus applicables à l'importation, à l'exportation et au transit.

Les tests relatifs à la mise en œuvre de la cinquième phase du régime de transit commun (TC) ont été effectués. Ils permettent de s'assurer que le nouveau système de gestion du trafic des marchandises (Passar) est développé conformément aux spécifications de la TAXUD et que les systèmes peuvent communiquer entre eux (environ 25 pays).

Date cible: 31.12.2022

Transformation de l'AFD en OFDF, avec accent sur la numérisation, la culture et la collaboration:

lancement de la formation du personnel actuel

Sous le nouveau nom d'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), l'AFD adapte son organisation aux nouvelles exigences, afin de pouvoir continuer à assumer son mandat dans un environnement en pleine mutation et de saisir les chances offertes par le numérique. La réorganisation est centrée sur le nouveau profil professionnel unique de spécialiste en douane et sécurité des frontières.

Les personnes employées actuellement par l'AFD seront intégrées dans le nouveau profil professionnel. 1500 collaborateurs auront suivi le premier module de formation en 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION (OFIT)

PROJETS

Programme SUPERB: lancement des premières automatisations de tests

Harmonisation, standardisation et numérisation des processus de soutien de l'administration fédérale en vue du passage à la nouvelle génération de systèmes SAP (S/4HANA).

Les premières automatisations de tests sont réalisées dans le domaine de la régression.

Date cible: 30.06.2022

Programme SUPERB: achèvement des travaux préparatoires à la migration des données

Harmonisation, standardisation et numérisation des processus de soutien de l'administration fédérale en vue du passage à la nouvelle génération de systèmes SAP (S/4HANA).

Les travaux préparatoires à la migration des données (mise en place des outils et des processus) sont achevés.

Date cible: 31.12.2022

Création de la fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage: préparation de zones d'accueil (landing zones) et développement de premiers modèles de nuages hybrides

Pour soutenir la transformation numérique et en particulier l'initiative stratégique IS 4 (multi-cloud hybride), l'OFIT crée l'équipe requise et la fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage.

L'OFIT est prêt à jouer le rôle d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage au sein de l'administration fédérale. Il met à disposition des zones d'accueil gérées et les intègre dans l'infrastructure informatique et opérationnelle de la Confédération. Les premiers modèles de solution en nuage hybride sont développés.

Date cible: 31.12.2022

Centre de calcul CAMPUS de l'OFIT: développement de 50 applications spécialisées

Transfert des applications spécialisées du centre de calcul Monbijoustrasse 74 vers les centres de calcul PRIMUS et CAMPUS.

Les applications définies par l'OFIT (notamment celles qui répondent aux exigences de la classe de disponibilité 3) sont utilisées dans les centres de calcul CAMPUS et PRIMUS (failover) conformément à l'accord de niveau de service.

Date cible: 31.12.2022

Dissociation des prestations informatiques de base du DDPS: achèvement de la migration de la bureautique d'armasuisse

Dans le cadre du programme de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, les prestations de bureautique sont transférées de la BAC à l'OFIT.
La reprise de la bureautique d'armasuisse est achevée.

Date cible: 30.09.2022

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES (CDF)

PROJETS

Planification annuelle 2022 (publication en janvier 2022): Mise en œuvre

Mise en œuvre de la planification annuelle 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

PROJETS

Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020-2023: préparation des ressources humaines au numérique

Les mesures décidées par le Conseil fédéral continuent d'être appliquées.
Le modèle de rôles RH est axé sur les exigences du numérique; les mesures à cet effet sont engagées.

Date cible: 31.12.2022

Poursuite du développement de formes de travail flexibles: application du plan global de réorganisation et introduction de formes de travail flexibles dans l'administration fédérale

Les principes définis pour les formes de travail flexibles et le partage des postes de travail sont appliqués et développés en fonction des besoins.
Sur la base du plan global de réorganisation, les unités administratives de l'administration fédérale sont habilitées à utiliser les instruments appropriés pour le partage des postes de travail, l'instauration de formes de travail flexibles ou la mise en œuvre d'autres processus de changement en tenant compte des besoins.

Date cible: 31.12.2022

Application du projet SUPERB aux ressources humaines de l'administration fédérale: mise en place d'applications destinées au soutien des processus de gestion du personnel

En ce qui concerne l'informatique dans le domaine des RH, l'OFPER est chargé de mettre en place des applications destinées à soutenir les processus numériques harmonisés à l'échelle de l'administration fédérale.

Dans le cadre du «Cluster personnel (IT-RH)» du programme fédéral SUPERB, des applications relatives aux RH sont introduites pour la procédure de connexion et la gestion de la formation. Il sera ainsi possible de mettre des applications numériques harmonisées à la disposition des collaborateurs, des cadres et des spécialistes des ressources humaines.

Date cible: 31.12.2022

Examen et développement du système salarial: décisions du Conseil fédéral concernant la modification du système salarial

Dans le postulat 19.3974, qu'elle a déposé le 6 septembre 2019, la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) demande au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de dissocier l'évolution du salaire de l'évaluation des prestations.

L'examen demandé par la CdF-N peut déboucher sur une modification du système salarial et, par conséquent, du processus de définition des objectifs et d'évaluation du personnel. Il porte également sur l'avenir de l'indemnité de résidence.

Date cible: 30.06.2022

OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Mettre un terme à la prolifération incontrôlée de la réglementation dans le domaine de la construction» (en exécution du po. Flach 19.3894): Approbation

Date cible: 31.03.2022

Rapport «Sanctions au lieu d'exécution des travaux» (en exécution du po. Bourgeois 19.4213): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Schéma directeur «Nouveaux environnements de travail»: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera le schéma directeur «Nouveaux environnements de travail» au second semestre 2022. Ce document stratégique définira, pour l'administration fédérale, les principes applicables aux places de travail durables en Suisse. La poursuite des travaux se fera dans la perspective de la transformation numérique et de la promotion des formes de travail flexibles. Le nouveau schéma directeur remplacera le schéma directeur 2024 relatif à l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Logistique, mise en place d'un système de boutiques B2B et B2C dans SAP: achèvement des scénarios pilotes (SUPERB)

D'ici à la fin de l'année 2022, deux scénarios de boutiques comprenant des flux financiers et matériels auront été mis en œuvre en assurant la connexion à l'infrastructure système actuelle de l'administration fédérale (B2B [Business to Business] et B2C [Business to Consumer]: notamment les publications).

En coopération avec le programme SUPERB, l'OFCL a piloté avec succès deux scénarios de boutiques et utilise les résultats pour la suite des travaux.

Date cible: 31.12.2022

Concept concernant les infrastructures sportives: achèvement de la nouvelle halle de formation de Macolin

Achèvement de la nouvelle halle de formation de Macolin.

La construction de la nouvelle halle de formation de Macolin est achevée.

Date cible: 31.12.2022
